Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU est un document établi à l'échelle de la commune. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol par zone, les servitudes d'urbanisme, ainsi que les orientations d'aménagement sur le territoire de la commune.

Dossier modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Une procédure de modification simplifiée est nécessaire afin de rectifier l'erreur matérielle suivante :

- Au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), l'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation est erroné.

Dans le cadre de cette procédure :

- le dossier présentant le projet de modification simplifiée est mis à disposition du public à la mairie, à l'accueil de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, du 16 novembre au 16 décembre 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture et consultable sur le site Internet de la Ville.

- Un registre sera mis à disposition afin de recueillir les observations du public.
- Possibilité d'écrire à Monsieur le Maire par courrier, ou par courriel à l'adresse suivante : secretariat.serviceurbanisme@ville-guerande.fr

Télécharger la délibération du conseil municipal DEL2020/161 - séance du 19 octobre 2020

Présentation du PLU

Une partie du dossier du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Guérande est consultable ci-dessous. Le dossier complet est communicable sur demande auprès du secrétariat de la direction de l'Urbanisme au 02 40 15 60 43 ou sur le site Geoportail de l'urbanisme.

- Résumé non technique
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Règlement écrit
- Règlement graphique Plan Général

Consultez le Plan Local d'Urbanisme en ligne :

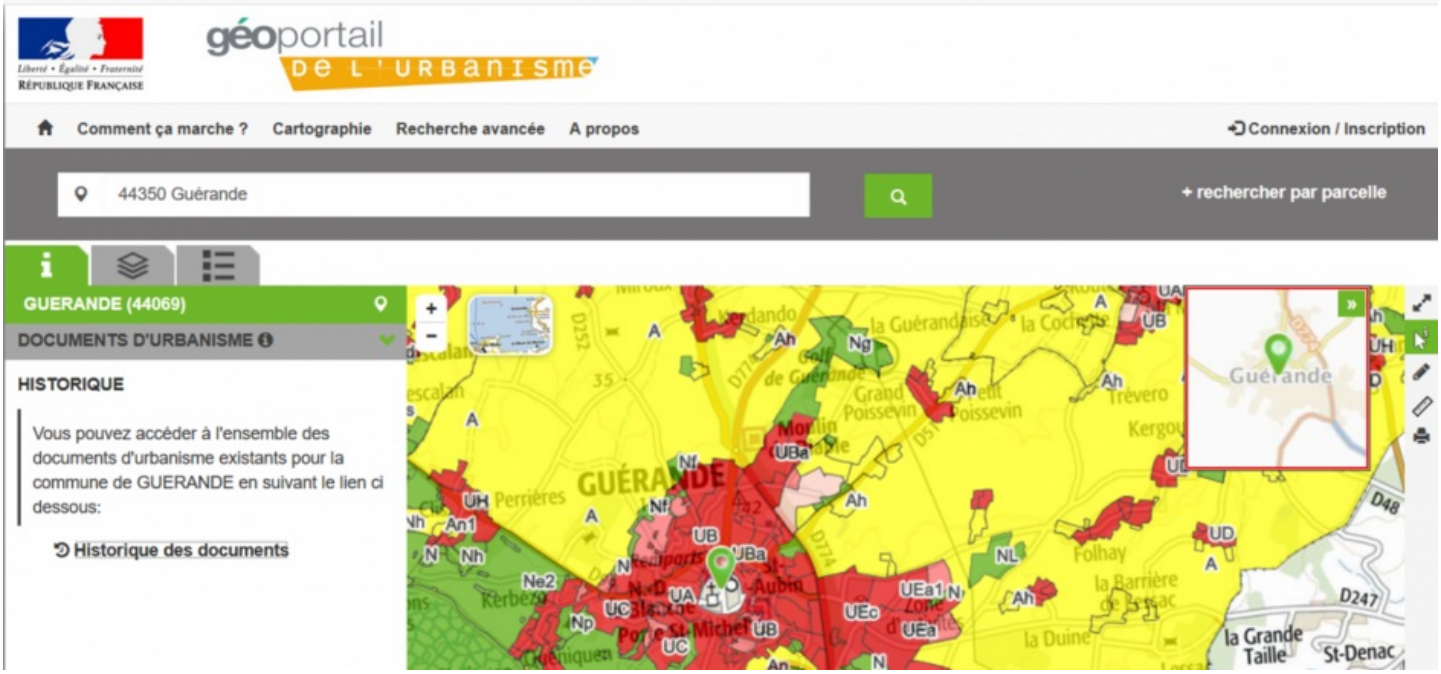

Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Presqu'île guérandaise - Saint Nazaire (PPRL)

Le **Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Presqu'île guérandaise - Saint Nazaire (PPRL)** a été approuvé par arrêté préfectoral du 13 juillet 2016, applicable depuis le 19 septembre 2016 (arrêté ci-annexé).
Ce PPRL concerne les communes de La Turballe, Guérande, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, La Baule-Escoublac, Pornichet et Saint-Nazaire.

Dossier complet comprenant la note de présentation et les cartographies des différentes zones réglementaires, consultables en ligne sur le site de la préfecture de Loire Atlantique.

Zones de prescriptions archéologiques

L'arrêté préfectoral archéologique précisant les zones de présomption de prescription archéologique est consultable sur le site de la DRAC Pays de la Loire

Pour plus d'information, le site de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) est consultable via le lien suivant :

https://www.inrap.fr/rubrique/l-archeologie-preventive-en-france

Les propriétaires et porteurs de projet qui désirent s'informer sur les démarches à faire dans le cadre d'un terrain situé en zone de prescriptions archéologiques peuvent effectuer une demande d'avis auprès de la DRAC des Pays de la Loire en amont d'un projet spécifique.

Demande d'avis DRAC des Pays de la Loire

A voir aussi

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Secteur sauvegardé

Règlement Local de Publicité

Autorisations d'Urbanisme

Ecoquartier

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

Valider

Ville de Guérande

HOTEL DE VILLE
7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h